

# LA QUESTION DES CLASSES MOYENNES AU LIBAN (OU L'ACCENTUATION DES DISPARITÉS SOCIALES AU LIBAN DANS LES ANNÉES "80" ET "90")

## INTRODUCTION

### I – LA RESTRUCTURATION SOCIALE AU LIBAN

(en quelque indicateurs)

1- Le revenu mensuel moyen des ménages au Liban (1974-1999)

2- Le revenu moyen des ménages par classe de revenu

Ü a- Le revenu moyen des ménages dans la classe des revenus supérieurs.

Ü b- Le revenu moyen des ménages dans la classe des revenus moyens.

Ü c- Le revenu moyen des ménages dans la classe des revenus bas.

3- La répartition des ménages par classes de revenus (1974-1999)

Ü a- la classe des revenus bas.

Ü b- la classe des revenus moyens.

Ü c- la classe des revenus supérieurs.

4- La concentration des revenus (1984-1999)

5- La structure du budget familial.

6- Autres indicateurs

### II-FACTEURS DE RESTRUCTURATION OU D'ACCENTUATION DES INEGALITES SOCIALES.

1- L'effondrement du change

2- L'inflation

3- L'écrasement des salaires

4- La récession économique

5- Le système fiscal.

### III-LES RETOMBÉES DE LA RESTRUCTURATION

1- La déflation

2- Les retombées démographiques.

### IV-POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT SOCIAL

1- La relance de l'activité économique

2- La réorganisation du marché de travail.

3- La réforme fiscale.

## CONCLUSION

## ANNEXE

par **IBRAHIM MAROUN**

Professor of Sociology, Institut des Sciences Sociales, Lebanese University

## Introduction

La forte détérioration du taux de change de la monnaie nationale (1984-1992), les tensions inflationnistes auxquelles elle a donné lieu, la paupérisation qui en a résulté, le déplacement forcé de la population, les destructions etc., tout ceci a constitué durant les 15 dernières années, autant d'occasions pour susciter le débat sur le sort de la classe moyenne au Liban; ce qui renvoie directement ou indirectement au problème de l'aggravation des inégalités sociales.

Participent à ce débat, pêle-mêle, chercheurs en sciences sociales et économiques, parlementaires, journalistes etc., et ceci, à chaque parution d'une quelconque étude sur le seuil de la pauvreté<sup>1</sup>. Certes, il existe toujours des controverses concernant la fixation de ce seuil qui varie d'un chercheur à un autre, mais il n'en reste pas moins que la plupart conviennent à constater une certaine disparition de "la classe moyenne", ou tout au moins, son fort amenuisement. Rares, sont les chercheurs qui soutiennent le contraire.

Cependant, pour se prononcer sur le sort des classes moyennes, ou sur celui de toute autre classe sociale, les études sur le seuil de la pauvreté, quoique intéressantes parfois, ne suffisent pas, si elles ne sont pas corrélées à d'autres qui portent sur la répartition des revenus, ou sur la fortune des ménages, ou sur la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles.

Or, les études relatives à la répartition des revenus au Liban ont été le plus souvent absentes du débat

<sup>1</sup> Nous citons à titre d'exemple l'étude effectuée par HAMDANE Kamal "le malaise social" in *Le Commerce du Levant*, N° 5350 du 17-19 janvier 1995.

en question. Pourtant, il en existe, mais elles ne sont pas publiées. Elles restent à la disposition de certains instituts de sondage qui les utilisent dans des études de marketing. La seule étude publiée dans ce domaine depuis plusieurs années, est celle de l'Administration Centrale de la Statistique (ACS), effectuée en 1997<sup>2</sup>.

Quant aux études concernant la fortune des ménages, elles continuent à faire défaut au Liban. Pourtant, il s'agit ici d'une variable maîtresse que l'on ne peut occulter, tout particulièrement quand il est question de mesurer le poids démographique de telle ou telle autre classe sociale. Or, les rares études disponibles dans ce domaine, ne concernent qu'une partie, parfois négligeable, de la fortune, à savoir les équipements ménagers ou domestiques. Même les quelques éclairages qu'apportent dans la mesure du possible ces études sur la situation des classes moyennes ou les autres classes, sont rarement sollicités.

En ce qui concerne les études relatives à la répartition de la population active selon les catégories socio-professionnelles, elles sont au Liban un peu plus nombreuses que les précédentes (revenus et fortune). Elles sont à la rigueur susceptibles d'être de recours quant à la mesure du poids démographique des classes sociales au Liban. Les deux études les plus récentes publiées dans ce domaine, sont: celle qui a été effectuée entre 1994 et 1996 par le Ministère du Travail sur la population et les logements<sup>3</sup>, et celle de l'Administration Centrale de la Statistique déjà citée.

En effet, les études qui devraient nous renseigner avec précision sur l'état des classes moyennes, aussi bien que sur celui des autres classes, sont celles qui corrélaient simultanément les trois variables: revenu, fortune et catégorie socio-professionnelle. Or, ce genre d'études fait totalement défaut au Liban.

Par conséquent, nous serons amenés dans ce travail à nous contenter de ce dont nous avons pu disposer, c'est à dire des études statistiques qui ne prévoient pas ce genre de corrélations triangulaires. Mais pour combler cette lacune, nous avons eu recours à

d'autres variables, non moins opérationnelles, et qui donnent quelques éclairages sur l'état des classes, aussi bien que sur les inégalités sociales au Liban.

Il reste à préciser que si nous utilisons le pluriel pour désigner la classe moyenne, c'est en raison de l'hétérogénéité des catégories socio-professionnelles qui la composent: peu de choses rassemblent le petit commerçant, l'instituteur, l'artisan, l'employé administratif, l'agriculteur sur moyenne exploitation, et le chef d'entreprise de moins de cinq salariés. Au-delà de certaines caractéristiques communes - telles que la position intermédiaire qu'ils occupent entre les classes supérieures et les classes populaires (ouvriers et assimilés), et des ressemblances en matière de revenus - ces groupes hétérogènes s'opposent sur bien de points: appartenance socio-culturelle, formation, comportement économique, mode de consommation, voire comportement politique.

Dans ce travail, nous envisageons tout d'abord la restructuration sociale qu'a connue le Liban au cours des deux dernières décennies, dans le sens d'une accentuation des inégalités sociales; et ce, à travers un certain nombre d'indicateurs socio-économiques. Puis nous traitons en deuxième lieu, les facteurs responsables de cette restructuration. En troisième lieu, nous abordons les retombées économiques, démographiques et sociales de la restructuration en question. Et en dernier lieu, nous proposons quelques politiques d'assainissement susceptibles d'atténuer les inégalités ou les déséquilibres sociaux.

<sup>2</sup> Administration Centrale de la Statistique: *Conditions de vie des ménages en 1997*, Etudes Statistiques N°9, février 1998 (pp.62-71) et (pp.215-233).

<sup>3</sup> Ministère du Travail (en coopération avec le Fonds des Nations-Unies pour la Population): *Les Tableaux Statistiques du Recensement de la Population et des Logements (1994-1996)*, Beyrouth 1997.

## I - LA RESTRUCTURATION SOCIALE AU LIBAN

(en quelques indicateurs)

La politique de redistribution des revenus suivie au Liban dans ses limites inférieures, en matière de fiscalité directe et de protection sociale, ne pouvait sans aucun doute empêcher les crises monétaires, économiques et financières de ce pays au cours des deux dernières décennies, d'opérer de changements profonds au niveau de sa structure sociale. Nous abordons ici ces changements ou cette restructuration sociale à travers l'évolution de certains indicateurs socio-économiques.

### 1 - Le revenu mensuel moyen des ménages au Liban (1974-1999)

Ce revenu a progressé nominalement de 583 L.L. en 1974 - c'est-à-dire juste à la veille de la guerre du Liban - à 781.292 L.L. en 1992 - soi-disant à la veille du coup d'envoi du chantier de la reconstruction - et à 1.230.119 L.L. en 1999 (Tableau n°1)

Mais, en termes réels - c'est-à-dire aux prix constants de 1988 - le pouvoir d'achat du revenu moyen des ménages au Liban ne représente en 1999 que 20,9% de son niveau en 1974 (Tableau n°1).

Certes, ce revenu aurait progressé réellement de 7,8% en moyenne par an entre 1988 et 1997, grâce à l'arrêt des hostilités en 1990, la reprise de l'investissement, et une certaine croissance économique qui s'est produite dans la foulée de la reconstruction. Mais, cette progression était loin de pouvoir compenser la forte détérioration du pouvoir d'achat de ce revenu, provoquée dans les années "80" par la dépréciation de la monnaie nationale et l'hyper inflation. Elle ne pouvait non plus couvrir la régression réelle de ce revenu de 14,4 % en moyenne par an entre 1997 et 1999, causée par la récession économique qui dure depuis novembre 1996, et la politique d'austérité budgétaire qui est en vigueur depuis fin 1998 (Tableau n°1).

Par la même occasion, l'on observe que le pouvoir d'achat du revenu moyen des ménages s'est détérioré de 12 % entre 1992 et 1997, soit durant la période de la reconstruction (Tableau n°1); alors que cette

dernière devrait en principe engendrer une nette amélioration de celui-là. Bien plus, cette détérioration aurait été encore plus importante, si la nouvelle échelle des traitements et des salaires n'avait pas été adoptée il y a quelques mois.

### 2 - Le revenu moyen des ménages par classe de revenus

Nous regroupons ici les différentes catégories socio-professionnelles, en trois classes de revenus.

#### Ü a - Le revenu moyen des ménages dans la classe des revenus supérieurs.

Cette classe comporte essentiellement les chefs d'entreprises de 5 salariés ou plus, les professions libérales, les cadres supérieurs des administrations publiques et du secteur privé, et les grands exploitants agricoles.

Le revenu mensuel moyen et nominal des ménages dans cette classe est passé de 91.324 L.L. en 1988, à 1.218.981 L.L. en 1992, et à 3.107.778 L.L. en 1999. Quant à sa progression réelle - c'est-à-dire aux prix constants de 1988 - elle était de 4,8 % en moyenne par an durant cette période (Tableau n°2).

A noter qu'en 1999, ce revenu représente 4,3 fois celui de la classe des revenus bas (Tableau n°2).

#### Ü b - Le revenu moyen des ménages dans la classe des revenus moyens.

Relèvent essentiellement de cette catégorie, les chefs d'entreprises de moins de 5 salariés, les artisans, les cadres moyens et les employés administratifs du secteur privé et des administrations publiques, les instituteurs, et les moyens exploitants agricoles.

Le revenu mensuel moyen des ménages dans cette classe s'est élevé nominalement de 44.346 L.L. en 1988, à 1.305.795 L.L. en 1999 (Tableau n°2). Aux prix constants de 1988, ce revenu a progressé de 12,2 % en moyenne par an entre 1988 et 1992, pour les raisons déjà traitées précédemment. Mais son pouvoir d'achat a régressé de 8,4 % entre 1992 et 1999 à cause de la récession économique qui sévit depuis novembre 1996, et affecte surtout les titulaires des revenus non fixes de cette classe.

Par ailleurs, l'on observe que l'écart entre ce revenu et celui de la classe des revenus bas est assez réduit: il varie de 1 à 1,4 ou 1,8 selon les années (Tableau n°2). Ceci est dû essentiellement à la politique d'indexation des salaires au Liban, qui au cours de cette période majorait les salaires et les traitements du bas de l'échelle, d'un taux supérieur à celui dont bénéficiaient les rémunérations les plus élevées. D'où le relatif écrasement de la hiérarchie des salaires dans ce pays.

### Ü c - Le revenu moyen des ménages dans la classe des revenus bas

Cette classe est composée surtout des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, du personnel de ser-

vice, des petits exploitants agricoles, des retraités, et des chômeurs.

Le revenu mensuel moyen et nominal des ménages de cette classe s'est monté de 29.661 L.L. en 1988, à 727.871 L.L. en 1999 (Tableau n°2). En termes réels, ce revenu, à l'instar de ceux des autres classes, a connu une certaine progression due aux raisons déjà citées précédemment. Mais entre 1992 et 1999, son pouvoir d'achat s'est détérioré de 4,6 % en moyenne par an (Tableau n°2). Il ne faut pas exclure ici le rôle de la récession économique, et de la précarité du travail qu'elle génère; mais aussi des pressions dans le sens de la baisse exercées surtout sur les salaires des personnes non qualifiées ou semi-qualifiées, comme nous le verrons à la prochaine section.

Tableau 1

### Le revenu mensuel moyen des ménages (RMMM) au Liban aux prix courants, aux prix constants de 1988, et en dollars U.S. (1974-1999)

Année	RMMM aux prix courants (L.L.)	RMMM aux prix constants de 1988 (L.L.)	Variable annuelle moyenne du RMMM aux prix constants de 1988	Indice du pouvoir d'achat du RMMM par rapport à 1988 (1988=100)	RMMM en dollars U.S. courants	Variations annuelle moyenne du RMMM en dollars U.S. (en %)
1974	583	290.913	-	688,5	251,3	-
1988	42.255	42.255	- 12,9	100,0	103,3	- 6,2
1992	781.292	69.073	+ 13,0	163,5	456,1	+ 45,0
1997	1.540.000	82.913	+ 3,7	196,2	1000,5	+ 17,0
1999	1.230.119	60.758	- 14,4	143,8	815,8	- 9,7

Source: Nous avons calculé le revenu moyen à partir des données fournies par:

- L'enquête réalisée dans le cadre de l'USJ et supervisée par Yves Schemel pour l'année 1974.

- Les enquêtes effectuées par MASS Institute (REACH -MASS) en 1988, 1992, et 1999 sur des échantillons qui sont respectivement de 1417, de 1495, et de 1201 ménages choisis au quota sur tout le territoire libanais.

- L'enquête réalisée en 1997 par l'Administration Centrale de la Statistique (ASC) sur un échantillon de 16.330 ménages.

Tableau 2

### Le revenu mensuel moyen des ménages (RMMM) par classe des revenus au Liban, aux prix courants, aux prix constants de 1988, et en dollars U.S. (1988-1999)

Année	RMMM dans la classe des revenus supérieurs *				RMMM dans la classe des revenus moyens **				RMMM dans la classe des revenus bas ***			
	aux prix courants L.L.	aux prix constants de 1988 (L.L.)	Variation annuelle moyenne aux prix constants de 1988 (en %)	en dollars U.S. courants	aux prix courants L.L.	aux prix constants de 1988 (L.L.)	Variation annuelle moyenne aux prix constants de 1988 (en %)	en dollars U.S. courants	aux prix courants L.L.	aux prix constants de 1988 (L.L.)	Variation annuelle moyenne aux prix constants de 1988 (en %)	en dollars U.S. courants
1988	91.324	91.324	-	223,2	44.346	44.346	-	108,4	29.661	29.661	-	72,5
1992	1.218.981	107.768	+ 4,2	711,7	796.351	70.404	+ 12,2	464,9	563.400	49.809	+ 13,8	328,9
1999	3.107.778	153.499	+ 5,2	2.061,1	1.305.795	64.495	- 1,2	866,0	727.871	35.951	- 4,6	482,7

Source: Nous avons calculé le revenu mensuel moyen des ménages par classe des revenus à partir des données fournies par les enquêtes effectuées par MASS Institute (Reach - MASS): - En 1988, sur un échantillon de 1.417 ménages. - En 1992, sur un échantillon de 1.495 ménages. - En 1999, sur un échantillon de 1.201 ménages. (\*) Cette classe comporte essentiellement les catégories socio-professionnelles suivantes: chefs d'entreprises de 5 salariés ou plus - professions libérales - cadres supérieurs - grands exploitants agricoles. (\*\*) La classe en question est composée essentiellement des catégories socio-professionnelles suivantes: chefs d'entreprises de moins de 5 salariés - artisans - cadres moyens - employés administratifs - instituteurs - moyens exploitants agricoles. (\*\*\*) Relèvent essentiellement de cette classe: ouvriers de l'industrie- ouvriers agricoles- personnel de service- petits exploitants agricoles- retraités- chômeurs.

### 3-La répartition des ménages par classes de revenus (1974-1999)

Cette répartition a été effectuée en fonction de deux variables: le revenu du ménage, et la catégorie socio-professionnelle de son chef.

#### Ü a - La classe des revenus bas

Cette classe est composée des catégories socio-professionnelles déjà citées précédemment. La limite supérieure du revenu mensuel par ménage, lui permet tout au plus de satisfaire juste à ses besoins les plus immédiats, à savoir l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux mais dans des dispensaires ou hôpitaux publics ou aux frais du ministère de la Santé, et l'éducation dans les établissements publics. Cette limite supérieure du revenu mensuel par ménage est passée de 385 L.L. en 1974, à 666.670 L.L. en 1992, et à 1.200.000 L.L. en 1999 (Tableau n°3).

En effet, cette classe des revenus qui en 1974 représentait seulement 20,4% des ménages au Liban, en comporte 57,7 % en 1988, suite à la vague de paupérisation engendrée par la forte détérioration du taux de change de la monnaie nationale, l'hyperinflation, le déplacement forcé de la population, et les destructions de la guerre. En 1997, cette classe représentait encore 54,6 des ménages, d'après les données fournies par l'Administration Centrale de la Statistique<sup>4</sup>. Entre 1996 et 1999, la récession économique, ainsi que l'aggravation du chômage et la précarisation du travail auxquelles elle a donné lieu, ont été gonfler davantage les effectifs de cette classe, laquelle a fini par couvrir 61,9 des ménages au Liban (Tableau n°3).

#### Ü b - La classe des revenus moyens

Les catégories socio-professionnelles qui en relèvent, ont été énumérées précédemment.

Quant au revenu mensuel par ménage, il permet à ce dernier, non seulement de satisfaire ses besoins ordinaires, mais de se constituer aussi une certaine épargne. Cette dernière va du petit dépôt bancaire, à l'achat à crédit d'un logement.

Cette classe qui en 1994, juste à la veille de la guerre, était la plus large au Liban et représentait 60,1% des ménages, est tombée à 38,3 % en 1988, sous l'effet de la paupérisation que nous avons évoquée précédemment, et les grands flux migratoires des années "80". Entre 1996 et 1999, elle a été érodée davantage par la récession économique, pour ne représenter cette année-ci que 29,3 % des ménages au Liban (Tableau n°3). Les effectifs que cette classe a perdus, ont été certes renforcer ceux de la classe des bas revenus.

Ainsi, cette classe n'est plus majoritaire au Liban depuis les années "80", et son érosion ne cesse d'avoir des retombées économiques et démographiques non négligeables, comme nous le verrons à la section III de ce travail.

#### Ü c-La classe des revenus supérieurs

Il n'est pas nécessaire de rappeler la composition de cette classe que nous avons évoquée auparavant.

En ce qui concerne le revenu par ménage, il devrait être ici amplement suffisant pour couvrir aisément le budget familial de ce dernier, et lui assurer des économies relativement substantielles. Toutefois, comme cette classe est composée essentiellement de titulaires de revenus non fixes (entrepreneurs, professions libérales, grands exploitants agricoles...), elle a été très affectée par les crises économiques et sectorielles qu'a connues le Liban au cours des deux dernières décennies, telles que celles du bâtiment, de l'agriculture, du textile, et j'en passe.

La déflation dont nous parlerons ultérieurement, la crise financière des entreprises et les faillites de plus en plus nombreuses surtout durant les trois dernières années, ont réduit considérablement l'effectif des ménages qui relèvent de cette classe des revenus. Cette classe qui représentait 19,5% des ménages au Liban en 1974, est tombée à 10,3 % en 1992, et à 8,8 % en 1999 (Tableau n°3).

Comme le revenu moyen par ménage de ceux qui restent dans cette classe a bien augmenté au cours de ces deux dernières décennies (Tableau n°2), il n'est pas à exclure une certaine accentuation de la concentration des revenus dans ce pays.

<sup>4</sup> Administration Centrale de la statistique: *Conditions de vie...* op.cit.(p.67)

Tableau 3

Répartition des ménages au Liban par classes suivant leurs revenus, et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage entre 1974 et 1999.

Année	Classe des revenus bas		Classe des revenus moyens		Classe des revenus supérieurs	
	En % du total des ménages	Limite supérieure du revenu mensuel par ménage (L.L.)	En % du total des ménages	Revenu mensuel par ménage (L.L.)	En % du total des ménages	Revenu mensuel par ménage (L.L.)
1974	20,4	385	60,1	385 - 1.293	19,5	1.293 et +
1988	57,7	34.916	38,3	34.916 - 124.916	4,0	124.916 et +
1992	49,5	666.670	40,2	666.670 - 1.500.000	10,3	1.500.000 et +
1997	54,6	1.200.000	29,7	1.200.000 - 3.200.000	15,7	3.200.000 et +
1999	61,9	1.200.000	29,3	1.200.000 - 2.400.000	8,8	2.400.000 et +

Source: Les chiffres de ce tableau ont été calculés à partir des données fournies par:  
 -L'enquête réalisée dans le cadre de l'USJ et supervisée par Yves Schemel pour l'année 1974.  
 -Les enquêtes effectuées par MASS Institute (Reach - Mass) en 1988, 1992 et 1999 sur échantillons respectifs de 1417, 1495, et de 1201 ménages.  
 -L'enquête réalisée en 1997 par l'Administration Centrale de la Statistique (ACS) sur un échantillon de 16.330 ménages.

#### 4 - La concentration des revenus (1984-1999)

Nous avons fait usage du carré de Gini pour étudier le degré de concentration des revenus au Liban.

L'aire de concentration (la zone d'inégalité), que nous observons sur les graphiques du numéro 1 à 4, et qui est comprise entre la diagonale (la ligne d'égalité parfaite) et la courbe de concentration, montre que l'inégalité des revenus au Liban était assez importante en 1988, moindre en 1992, et reste relativement élevée en 1997 et 1999.

Une évaluation graphique du coefficient de concentration "c"

montre que ce dernier s'élevait en 1988 à 52,2 %; ce qui fait état d'une très forte inégalité des revenus au Liban (Graphique n°1).

Une lecture directe de ce graphique montre que 80 % des ménages au Liban ne disposaient en 1988 que de 45 % des revenus, alors que 20 % des ménages en bénéficiaient à eux seuls de 55 %, dont 35 % allaient à 10% des ménages.

En 1992, le coefficient de concentration est tombé à 35 % pour les raisons citées auparavant; ce qui indique une réduction des inégalités. La même année, 80 % des ménages bénéficiaient de 60 % des

revenus; ce qui signifie que 40 % de revenus allaient à 20 % des ménages, dont 23 % à 10 % des ménages (Graphique n°2).

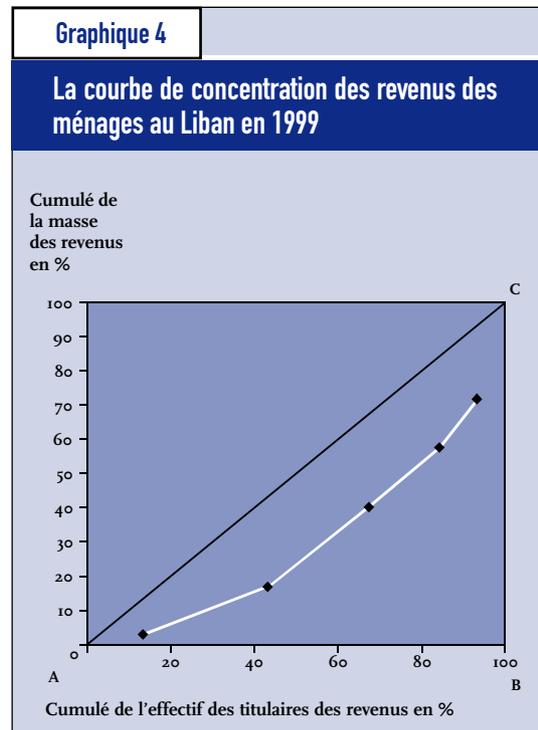
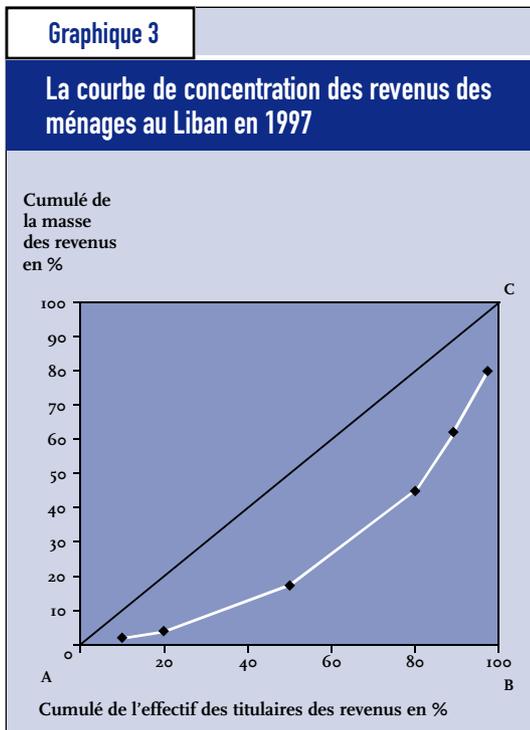
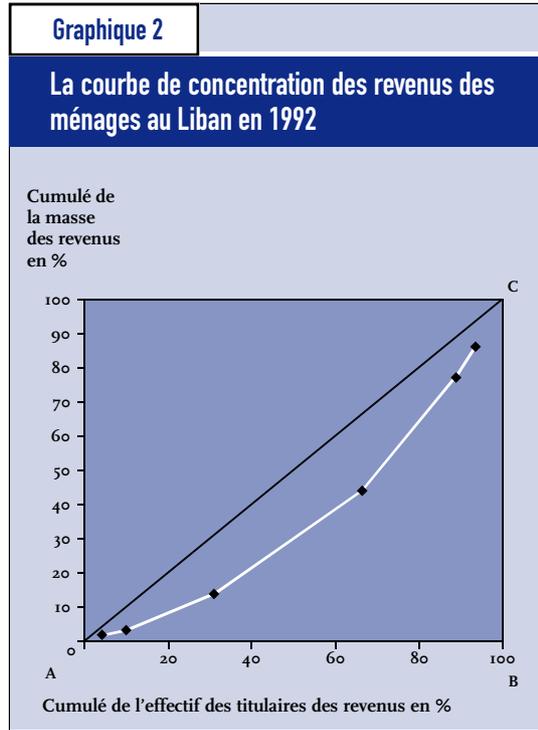
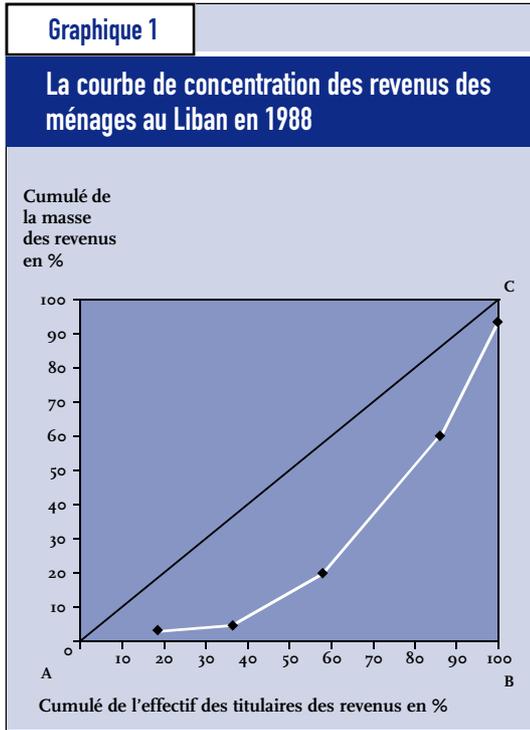
Par contre, en 1997, le coefficient de concentration a été de nouveau élevé, et se situait à 43,5 %, d'après l'étude effectuée par l'Administration Centrale de la Statistique (5). La même année, 80 % des individus ne disposaient que de 47 % des revenus, soit 53 % profitaient à 20 % des individus, dont 36 % allaient à 10 % seulement des individus (Graphique n°3).

En 1999, le coefficient de concentration reste toujours élevé, soit de l'ordre de 43,3%. Ainsi 80 % des ménages disposent de 50 %, contre 50 % qui profitent à 20 % des ménages. Dans ces derniers 10 % bénéficient à eux seuls de 35 % des revenus (Graphique n°4).

#### 5 - La structure du budget familial

L'un des indicateurs de la paupérisation que nous avons observée à travers la répartition des ménages par classe, de revenu, est l'accroissement de la proportion des dépenses alimentaires dans le budget familial. Cette proportion s'est élevée de 26,62 % en 1966 à 33,9% en 1997 (Tableau n°4). Elle varie même de 40,2 à 43 % chez les ménages dont les revenus mensuels sont inférieurs à 500.000 L.L.

<sup>5</sup> Administration Centrale de la statistique: *Conditions de vie...* op.cit.(p.71)



Source: ACS : Conditions de vie des ménages en 1997 (p.69)

Tableau 4

Evolution de la structure du budget familial au Liban entre 1996 et 1997 (en %)

Postes du budget	1966	1985 / 1986	1989	1997
Produits alimentaires	26,62	37,15	49,5	33,9
Vêtements et lingerie	12,48	7,47	5,7	6,2
Logement	19,20	12,48	8,6	11,1
Santé	6,06	9,99	9,8	8,6
Education	5,86	6,27	5,5	13,1
Transport	11,23	14,99	10,1	8,6
Culture et loisirs	-	1,14	0,8	5,3
Frais personnels	18,19	1,45	1,3	5,6
Divers	-	9,06	8,7	7,6
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: -Budget 1966: Enquête réalisée par la Direction Centrale des statistiques, Ministère du Plan.  
 -Budget 1985/1986: *Le budget familial (mars 1985- avril 1986)*, étude réalisée par l'Institut Friedrich Ebert et la Confédération Générale des Travailleurs Libanais (CGTL), Beyrouth 1987.  
 -Budget 1989: étude effectuée à l'initiative de la CGTL.  
 -Budget 1997: étude effectuée par l'Administration Centrale de la statistique (ACS) sur un échantillon de 16.330 ménages.

Cet accroissement de la proportion des dépenses alimentaires se fait essentiellement aux dépens de certains postes du budget familial, correspondant à de besoins secondaires et par conséquent, compressibles. Il s'agit surtout des dépenses de vêtements et de lingerie qui sont tombées de 12,48 % en 1966 à 6,2 % en 1997, et des frais personnels (parfums, produits cosmétiques, produits de luxe...) qui ont régressé de 18,19 % à 5,6 (Tableau n°4).

Ainsi, la structure libanaise du budget familial qui, dans les années "60", était très proche de celle des pays riches, épouse aujourd'hui les caractéristiques de celle des pays pauvres.

## 6 - Autres indicateurs

Nous puons ces indicateurs de la paupérisation, dans les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages au Liban, effectuée en 1997 par

l'Administration Centrale de la Statistique auprès de 16.330 ménages, couvrant 80.217 personnes. Parmi ces indicateurs:

Ü 12,9 % des ménages, groupant 17,6 % de la population, ont un revenu par tête inférieur à 100.000 L.L. par mois<sup>6</sup>.

Ü 9,4 % des ménages ont une personne malade privée des soins médicaux, faute de moyens financiers<sup>7</sup>.

Ü Dans le domaine de la santé, seulement 28,3 % des Libanais bénéficient d'une assurance médicale sûre et régulière, soit 15,2 % à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, et 13,1 % à la Mutuelle des Fonctionnaires et celle des forces armées<sup>8</sup>.

Ü Dans le domaine de l'habitat, 45,7 % des Libanais vivent dans des logements surpeuplés, c'est-à-dire où l'on est à trois personnes et plus par chambre à coucher<sup>9</sup>. De même, le taux moyen d'occupation par chambre au Liban est de 4,8 personnes<sup>10</sup>, soit l'un des plus élevés au monde.

<sup>6</sup> Administration Centrale de la statistique: *Conditions de vie...* op.cit.(p.70)

<sup>7</sup> Ibid... (p.61)

<sup>8</sup> Ibid... (p.199)

<sup>9</sup> Ibid... (p.169)

<sup>10</sup> Ibid... (p.168)

## II- FACTEURS DE RESTRUCTURATION OU D'ACCENTUATION DES INÉGALITÉS SOCIALES

Les changements profonds dans le sens de la paupérisation et d'accentuation des inégalités sociales que nous venons de traiter, ont été au cours des deux dernières décennies, le fruit de la conjonction de plusieurs facteurs monétaires, économiques, financiers, et politico-militaires (déplacement forcé de la population, destructions...). Nous nous contentons ici des facteurs économiques, monétaires et financiers.

### 1 - L'effondrement du change

La livre libanaise qui avait résisté à huit ans de guerre atroce (1975-1983), a vu son taux de change s'effondrer rapidement à partir de 1984. Ainsi, le taux de change du dollar U.S. s'est élevé de 3,92 L.L. fin 1982, à 8,64 fin 1984, à 69,74 fin 1986, à 513,12 fin 1988, à 790,45 fin 1990, et à 1.850,62 L.L. fin 1992, soit une dépréciation de la L.L. vis-à-vis du billet vert de 46% en moyenne par an durant cette période.

Cet effondrement du change a été provoqué par les opérations spéculatives auxquelles se livraient délibérément aussi bien les banques commerciales, que de hauts responsables politiques, les milices, des petits et gros épargnants... Ils étaient encouragés à cela par une liberté totale de change préconisée par le libéralisme libanais, et par un climat spéculatif qui régnait au Liban. Ce climat a été assuré à son tour par la conjonction de plusieurs facteurs économiques, monétaires, politiques et militaires, aussi bien internes qu'externes<sup>11</sup>.

En effet, cet effondrement du change a fortement détérioré le pouvoir d'achat des revenus fixes (salaires, traitements, loyers...), et fait fondre les économies de larges couches de la population. Il a servi ainsi de déclivité à la paupérisation qui a fait rage dans les classes moyennes.

### 2 - L'inflation

La forte dépréciation monétaire que nous venons d'observer, a donné lieu à partir de 1986, à une hyperinflation due essentiellement à la proportion élevée des produits importés dans la consommation des ménages: déjà en 1985/1986, cette proportion s'élevait à 44,4 % de la consommation globale des ménages, et à 57% de celle des denrées alimentaires. Ainsi, la dépréciation monétaire en question s'est traduite par un renchérissement en monnaie nationale, des produits importés, et a engendré une hausse vertigineuse des prix qui était de l'ordre de 162,2 % en 1986, de 727,4 % en 1987, de 116,56 % en 1990, et de 131,1 % en 1992.

Ont contribué également à cette hyperinflation les politiques budgétaires et monétaires inflationnistes, mais aussi les pratiques monopolistiques et oligopolistiques: 30,3 % des entreprises commerciales à Beyrouth et ses banlieues bénéficient du droit à l'exclusivité commerciale<sup>12</sup>.

Quant à la politique de l'échelle mobile des salaires, censée préserver le pouvoir d'achat de ces derniers par un réajustement systématique et proportionnel à l'inflation, elle a été mise en veilleuse à partir de 1984, et les salaires et les traitements étaient annuellement majorés à des taux de loin inférieurs à ceux de l'inflation au Liban. D'où la forte détérioration du pouvoir d'achat des salaires et traitements, et l'érosion des classes moyennes.

### 3 - L'écrasement des salaires

Le travail, comme tout bien ou service est soumis à la loi du marché: une offre excédentaire du travail par rapport à sa demande par les entreprises, se traduit nécessairement par une baisse de son prix, c'est-à-dire par un fléchissement des salaires.

L'offre excédentaire du travail est alimentée au Liban par trois facteurs essentiels et interdépendants: la récession économique que nous abordons un peu plus loin, le chômage, et le travail des étrangers.

<sup>11</sup> Pour davantage de précisions au sujet de ces facteurs, voir MAROUN Ibrahim: Mutations économiques, monétaires et financières au Liban (1974-1999), étude dans le cadre du Programme de l'UNESCO "Management of Social Transformations" (MOST), Beyrouth, mai 1999 (pp.22-24)

<sup>12</sup> SALAME (Micheline): Approche socio-économique des entreprises industrielles et commerciales au Liban, Institut des Sciences Sociales II, Université Libanaise, 1998 (p.91)

En ce qui concerne le chômage, il est de 7,3 % selon le Recensement de la Population et des Logements, effectué entre 1994 et 1996 par le ministère des Affaires Sociales. Ce taux varie de 8,1 à 8,9 % d'après l'Administration Centrale de la Statistique<sup>13</sup>, et s'élève à 28,6 % dans la classe d'âge (15-20 ans), et à 17,8 % dans celle des (20- 24 ans)<sup>14</sup>.

Selon cette même source, il convient d'ajouter au taux de 8,9%, celui des personnes à travail discontinu (11,7%) et celui des saisonniers (5,8%)<sup>15</sup>; ce qui relèverait le taux de chômage (y compris le chômage déguisé) à environ 26,4 %.

Quant au travail des étrangers, il ne cesse de tirer les salaires vers le bas. Selon l' "Etude du marché de l'emploi au Liban" effectuée en 1996 par le Centre de Recherches pour le Développement et la Paix (CRDP) de l'USEK, la main-d'oeuvre étrangère au Liban progresse depuis 1992 au rythme de 6,5 % en moyenne par an. En 1995, elle représentait 34 % de la population active occupée<sup>16</sup>; alors que cette proportion n'était en 1991 que de 6,3 % en France, de 7,9 % en Autriche, de 4,8 % en Belgique, de 2,8 % aux Pays-Bas, de 5,5 % en Suède, et de 3 % au Royaume-Uni<sup>17</sup>.

Favorisent ce travail des étrangers plusieurs facteurs, dont d'une part, leur acceptation de très faibles rémunérations; et d'autre part, comme ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale au Liban, ils ne représentent aucune charge sociale pour les entreprises; sachant que les cotisations sociales à la charge de l'employeur dans ce pays, sont parmi les plus élevées au monde.

A titre d'illustration de l'écrasement dont les salaires au Liban sont l'objet depuis plusieurs années, nous nous référons à l'étude concernant l'industrie libanaise, effectuée en 1988 sur commande du ministère de l'Industrie et du Conseil de Développement et de Reconstruction (CDR). Selon cette étude, le coût du travail (salaires, cotisations sociales, frais de

formation et autres dépenses), ne représentait en 1987 que 16 % en moyenne du coût de production des industries employant 5 personnes et plus. Cette proportion tombe même à 5 % dans certains secteurs, comme celui de l'industrie chimique<sup>18</sup>.

#### 4 - La récession économique

Depuis novembre 1996, le Liban ne cesse d'être plongé dans une récession économique, dont le principal indicateur est le fléchissement de la croissance de son PIB réel de 6,5 % en 1995, à 2,5 % en 1997, et à 2 % en 1998<sup>19</sup>. Elle est estimée à moins de 1 % en 1999, si elle n'est pas négative.

Parmi les autres indicateurs de cette récession figurent la régression du nombre des entreprises créées, et la chute des importations en équipements industriels.

Contribuent à cette récession plusieurs facteurs dont:

Ü La concurrence étrangère et le dumping favorisés par la politique de la porte ouverte.

Ü Un taux d'intérêt réel moyen sur les crédits en L.L. de 13,57 % en 1997, de 14,57 % en 1998 et d'environ 16,74 % en 1999. Ce taux qui est l'un des plus élevés au monde, est dû d'un côté à l'utilisation du taux créditeur comme instrument de stabilisation du change, et de l'autre à la progression de la dette publique interne de 11.997 milliards de L.L. en décembre 1995, à 23.353 milliards fin septembre 1999<sup>20</sup>.

Ü La crise du bâtiment, sachant que c'est un secteur-clé de l'économie, à effets d'entraînement sur plusieurs secteurs industriels.

Ü La déflation causée par la détérioration du pouvoir d'achat des revenus, et l'aggravation du chômage.

Ü L'attentisme des investisseurs dû à la conjoncture politique, locale et régionale.

<sup>13</sup> Administration Centrale de la statistique: *Les Conditions de vie...* op.cit.(p.39)

<sup>14</sup> Ibid... (p.39)

<sup>15</sup> Administration Centrale de la statistique: *La population active en 1997*, Etudes Statistiques N°12, août 1998 (p.79).

<sup>16</sup> Centre de Recherche pour le Développement et la Paix (CRDP): *Etude du marché de l'emploi au Liban (Enquête par Sondage)*, USEK, décembre 1996 (p.14)

<sup>17</sup> INSEE: *Tableaux de l'économie française (1993-1994)*, Publications de l'INSEE (p.65)

<sup>18</sup> Ministère de l'Industrie et CDR: *L'industrie libanaise en 1987 (étude par sondage)*, Beyrouth 1989 (p.174)

<sup>19</sup> Le supplément Economique du "Mirror of Arab Press" du 26.02.99 (p.1).

<sup>20</sup> Association of Banks in Lebanon: *Economic Letter*, issue N°9, september 1999 (p.6)

En effet, cette récession qui continue à faire rage et risque de se développer en une dépression économique, est à l'origine de la fermeture de plusieurs centaines d'entreprises, et des vagues de licenciement, dont les classes moyennes sont les principales victimes.

## 5 - Le système fiscal

Le Liban, qualifié depuis les années "40" de "paradis fiscal", n'a pas hésité à se doter en 1993 d'une fiscalité directe ultra-légère. Il a ramené l'impôt proportionnel sur les sociétés des capitaux de 26 à 10 %, et le taux marginal de l'impôt progressif sur les bénéfices des sociétés des personnes, de 50 à 10 %, et celui sur les salaires et traitements, de 32 à 10 %<sup>21</sup>. Ce n'est que dans le cadre la loi du Budget Général 1999, que ces taux ont été relevé respectivement, à 15, 25 et 20 %.

Ainsi, en raison de cet allègement excessif, l'impôt sur les revenus et les bénéfices ne représentait plus en 1998 que 12 % du total des recettes fiscales; sachant que cette proportion s'élève au moins à 30 % dans les pays industriels. De même, tous les impôts directs (revenus, bénéfices, capitaux, propriété foncière et immobilière) ne constituent au Liban que 23,5 % des recettes fiscales, alors que cette proportion est de 55 % aux Etats-Unis, de 53 % au Japon, et de 42 % à l'Union Européenne. Ainsi, dans ces pays on prône le principe de "paie qui profite et qui peut" selon lequel les contribuables doivent acquitter l'impôt en fonction d'une part des avantages et des bénéfices qu'ils réalisent, et d'autre part, de leurs capacités contributives; ce qui n'est pas le cas du libéralisme libanais qui individualise les bénéfices, et socialise les charges.

En effet, cet allègement demeuré de la fiscalité directe, s'est accompagné entre 1993 et 1999 d'une aggravation vertigineuse du déficit budgétaire, et par conséquent, de la dette publique globale qui s'est élevée de 2.903 millions de dollars U.S. fin 1993, à 20.241 millions fin août 1999.

Pour colmater la brèche, l'Etat libanais n'a trouvé de

mieux que "socialiser les charges", c'est-à-dire relever délibérément les impôts indirects. Ces derniers ont fini par représenter 76,5 % des recettes fiscales en 1998.

Ainsi, ces impôts indirects qui portent essentiellement sur la consommation des ménages ont été peser lourd sur les revenus moyens et modestes, et contribuer considérablement à la détérioration du pouvoir d'achat de ces derniers, et à la paupérisation dont il est question.

Par conséquent, les effets redistributifs d'un tel système fiscal aussi inéquitable, ne pourraient être que quasi-nuls, et les disparités sociales devraient toucher leur point culminant.

## III - LES RETOMBÉES DE LA RESTRUCTURATION

L'érosion des classes moyennes, et la paupérisation qui a fait rage au cours de ces deux dernières décennies, n'ont pas manqué d'avoir des retombées néfastes sur le plan économique et démographique.

### 1 - La déflation

Les politiques de relance économique, d'inspiration Keynésienne ou monétariste, misent généralement sur la consommation des classes moyennes, surtout quand ces dernières sont relativement larges. Car leur capacité et leur propension à consommer constituent par excellence, une incitation à l'investissement.

Par contre, la détérioration du pouvoir d'achat des classes moyennes, et la réduction de leur consommation se traduisent nécessairement par un ralentissement de l'activité économique, ou par une récession, exactement dans le sillage de ce qui se produit actuellement au Liban.

Dans ce pays, l'érosion des classes moyennes et le paupérisme ambiant, ont donné lieu à une déflation, c'est-à-dire à une forte contraction de la demande à la consommation. Cette déflation se manifeste à tra-

<sup>21</sup> La loi N°282 du 30 décembre 1993

vers un fléchissement du taux de hausse des prix à la consommation, de 11,2 % en 1995 à 6,72 en 1997, à 5,82 en 1998, et à 1,56 % jusqu'à août 1999 (22); sachant que ce fléchissement se produit à l'abri de toute politique de lutte contre l'inflation, et en dépit d'une politique budgétaire expansionniste et inflationniste.

Cette déflation se range aujourd'hui parmi les principaux facteurs de récession, de fermeture d'entreprises, de licenciement et d'aggravation du chômage au Liban.

## 2 - Les retombées démographiques.

Les classes moyennes représentent le point de mire des politiques de population natalistes, lorsqu'il s'agit de redresser une situation démographique défailante. Leur pouvoir d'achat ainsi que leur situation socio-culturelle encore populaire, en font des classes procréatives.

Par contre, l'érosion de ces classes et leur appauvrissement, sont le plus souvent à l'origine des crises démographiques, comme on le constate au Liban.

Dans ce pays, l'âge au mariage s'est élevé à 30,9 ans chez les garçons, et à 27,5 ans chez les filles (23); alors qu'en 1970, il était respectivement de 26,8 et de 23,2 ans (24).

Parallèlement, le taux de célibat dans la tranche d'âge (20- 24 ans) s'élève de 88,1 % en 1970 à 94,5 % en 1996 chez les garçons, et de 50,9 à 72 % chez les filles.

Cette chute de la nuptialité, l'augmentation de l'âge au mariage, et la dégradation de la situation économique ont contribué à la diminution du taux brut de natalité, de 34,4‰ en 1970, à 18,1‰ en 1996, d'après le Recensement de la Population et des Logements déjà cité.

De même, l'aggravation du chômage et de la situation socio-économique, est responsable aussi de l'émigration massive des Libanais, c'est-à-dire de l'érosion démographique.

## III - POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT SOCIAL

Le déséquilibre social est devenu tel au Liban, qu'il participe désormais au déséquilibre économique, comme nous venons de le constater. A son tour, ce dernier aggrave le déséquilibre social, ce qui risque d'introduire le pays dans un cercle vicieux. D'où la nécessité de remédier au plus vite à cette situation. Pour le faire, il est à écarter d'emblée les politiques de facilité du genre: crédit social, subventions aux petites et moyennes entreprises, crédits au logement à taux bonifié etc. Car les besoins des Libanais dans ces domaines sont devenus tellement grands, que l'Etat ne puisse en satisfaire à l'heure actuelle qu'à une infime partie, et au prix d'un grave alourdissement de la dette publique. Faut-il rappeler que cette dernière représente aujourd'hui environ 121 % du PIB.

Par conséquent, l'assainissement social devrait passer dans la conjoncture actuelle par d'autres voies, telles que:

- Ü La création des richesses à travers la relance de l'activité économique.
- Ü Une meilleure redistribution de ces richesses grâce à une réforme du système fiscal.
- Ü La protection du droit des Libanais à l'emploi, à travers une réorganisation du marché du travail.

### 1 - La relance de l'activité économique

Une relance de l'investissement ou de l'activité économique, est évidemment la seule à pouvoir améliorer le niveau des revenus, et à créer de nouveaux emplois, soit les deux conditions requises à l'heure actuelle pour tout assainissement social. D'autant plus que ce dernier est pratiquement irréalisable dans une économie récessionniste.

Or, une telle relance suppose aujourd'hui au moins trois conditions essentielles:

<sup>22</sup> Association of Banks in Lebanon: *Economic Letter*, issues numbers 1997- 1999 .

<sup>23</sup> Chiffres du " *Rapport National sur le Développement Humain au Liban 1998*" du PNUD, publiés par le quotidien libanais l'Orient-Le jour du jeudi 1er avril 1999 (p.5).

<sup>24</sup> Courbage (Youssef) et Fargues (Philippe): *La situation démographique au Liban*, Publications du Centre de Recherches de l'Institut des Sciences Sociales de l'Université Libanaise, Beyrouth 1973, Tome II (p.54).

### a - Une protection de la production locale

La politique de la porte ouverte, favorisant la concurrence étrangère, même déloyale, ou le dumping, ne cesse de décourager l'investissement au Liban; sachant qu'aucun pays industriel n'a réussi jusqu'ici à attirer les capitaux à son industrie et son agriculture, sans avoir prévu une période transitoire (de 5 à 10 ans) de protection minimale à sa production nationale. Même aujourd'hui, en dépit de leur productivité et compétitivité très élevées, les pays industriels ne semblent pas disposés encore à lâcher leurs politiques protectionnistes. Ils continuent à recourir aux prélèvements fiscaux variables à l'importation, au contingentement, à la dépréciation monétaires etc., en dépit de leur signature en 1994 des Accords de l'Uruguay Round qui préconisent une libéralisation des échanges. Le récent échec de la conférence de Seattle en est la preuve.

### b - Une baisse des taux d'intérêt réels

Deux conditions sont nécessaires à cet effet:

Ü La réduction de la dette publique interne, financée en grande partie par les banques commerciales. Ceci suppose une politique d'austérité budgétaire, et à la rigueur, une reconversion de la dette interne en dette externe, pour diminuer la demande publique sur les ressources bancaires.

Ü Ne plus utiliser les taux d'intérêt comme instrument de stabilisation de change, mais recourir en période de spéculation contre la L.L., à des mesures moins classiques (baisse du pifond des positions de change détenues par les banques, Relèvement des réserves obligatoires...).

### c - Assainissement politique

Les pays où les libertés publiques sont bafouées, l'Etat de droit fait défaut, et les élections sont peu démocratiques, les investisseurs surtout étrangers hésitent à placer leur argent; ou au mieux les investissements se font au compte-gouttes. Car les détenteurs des capitaux croient que ces pays pourraient être exposés, tôt ou tard, à des soubresauts politico-militaires.

D'où la nécessité d'une démocratisation de la vie politique au Liban.

## 2 - La réorganisation du marché du travail

Nous avons remarqué précédemment que l'abondance de la main-d'oeuvre étrangère, et sa concurrence par le coût du travail de la main-d'oeuvre libanaise, sont en partie responsables de l'aggravation du chômage, de l'écrasement des salaires, et dans une certaine mesure, du paupérisme ambiant. D'où la nécessité de la réorganisation d'un marché du travail de plus en plus anarchique, à travers un certain nombre de mesures, du genre :

Ü Contrôle sérieux et ferme des frontières du Liban.  
Ü Sélectivité en matière d'immigration, liée aux besoins de l'économie libanaise.

Ü Attestation d'offre d'emploi précise, délivrée par un employeur au Liban, et légalisée par le ministère du travail pour l'obtention du visa.

Ü Taxe relativement élevée pour l'octroi et le renouvellement du permis de travail.

Ü Lutte acharnée contre le travail clandestin, et poursuite judiciaire contre l'employé et l'employeur contrevenants.

Ü Acquiescement de l'impôt sur le revenu par les travailleurs étrangers.

Ü Strict respect des réglementations du travail en matière de rémunération au salaire minimum. En ce sens, il serait interdit de rémunérer un travailleur étranger au-dessous du salaire minimum, pour le nombre d'heures réglementaire de travail fixé par semaine.

Ü Police d'assurance obligatoire aux travailleurs étrangers.

Ces deux dernières mesures sont destinés à relever le coût du travail de la main-d'oeuvre étrangère, au niveau de celui de la main-d'oeuvre libanaise, et ce pour atténuer la concurrence et la discrimination subies par les travailleurs libanais.

## 3 - La réforme fiscale

Le relèvement par le gouvernement actuel de l'impôt proportionnel sur les sociétés des capitaux de 10 à 15 %, et du taux marginal de l'impôt sur les sociétés des personnes, de 10 à 25 %, et celui qui porte sur les

salaires et les traitements, de 10 à 20 %, est déjà un bon pas sur la voie de la réforme fiscale.

Toutefois, l'assainissement social suppose à l'heure actuelle un fort allègement des impôts indirects. Or, pour éviter une aggravation du déficit budgétaire, ceci requiert en contrepartie une augmentation des recettes des impôts directs à 25 % du total des recettes fiscales, et un accroissement des recettes non fiscales.

Pour l'augmentation des recettes de la fiscalité directe, nous proposons a priori les mesures suivantes:

- Ü Le relèvement de nouveau de l'impôt proportionnel sur les sociétés des capitaux de 15 à 20 %
- Ü Une meilleure perception de l'impôt sur le revenu et les bénéfices, sachant qu'en 1998 sur les 190.000 entreprises recensées au Liban, 62.000 ont fait des déclarations d'impôt, soit 32,6 % seulement.
- Ü L'instauration d'un impôt sur le revenu des ménages et non des personnes, et qui tient compte de toutes ses sources.
- Ü L'instauration d'une taxe substantielle sur le travail des étrangers.
- Ü L'instauration d'une taxe sur la plus-value foncière
- Ü La prise en compte des intérêts bancaires et non bancaires dans le calcul de l'impôt sur le revenu.
- Ü Le relèvement de l'impôt forfaitaire versé par les hôtels, les restaurants et les night-club.

Quant à l'augmentation des recettes non fiscales, elle pourrait être réalisée à travers les mesures suivantes:

- Ü La reprise par l'Etat de son monopole en matière d'importation et de commercialisation des carburants.
- Ü La régularisation de la situation des bien-fonds maritimes.
- Ü L'assainissement de la situation financière des entreprises publiques.
- Ü Une meilleure exploitation des domaines publics, et augmentation des recettes domaniales.

En effet, une telle ébauche de réforme fiscale est susceptible d'assurer une redistribution plus équitable

des revenus, et d'alléger le fardeau des impôts indirects qui pèse lourd sur les classes moyennes et les titulaires les revenus modestes.

## CONCLUSION

La dégradation de la situation sociale au Liban depuis le début des années "80" sous l'effet de l'effondrement du change, de l'hyperinflation, du déplacement forcé de la population, des destructions de la guerre, de la récession économique..., a atteint aujourd'hui un stade fort inquiétant: érosion des classes moyennes, chômage, paupérisme, accentuation des inégalités sociales, et j'en passe. Il s'agit d'un déséquilibre social qui a déjà commencé à générer des déséquilibres économiques et démographiques. D'où la nécessité de l'envisager au plus vite à travers une politique d'assainissement social. A mon sens, cette politique ne peut plus compter sur l'assistance publique (crédits sociaux, subventions...), car la situation financière du pays ne le permet plus. Mais cet assainissement social doit être réalisé à travers d'autres voies plus appropriées, telles que la relance de l'investissement, la réorganisation du marché du travail, et la réforme fiscale. Il reste à rappeler que dans le cadre de ces politiques, nous proposons certaines mesures qui ne peuvent être adoptées que par un Etat souverain ou qui voudrait l'être. Alors que d'autres mesures supposent un pouvoir qui soit disposé à affronter certains groupes d'intérêt très influents, et assez puissants financièrement, et ipso facto, politiquement.

# ANNEXE

Tableau 5

Taux d'inflation et indice des prix à la consommation au Liban (1974-1999)

Année	Taux d'inflation (en %)	Indice des prix (1974=100)	Indice des prix (1988=100)
1974	11,1	100	
1975	3,7	103,7	
1976	28,9	133,7	
1977	19,3	159,5	
1978	16,8	186,3	
1979	29,1	240,5	
1980	15,5	277,7	
1981	24,5	345,8	
1982	11,8	386,6	
1983	9,3	422,5	
1984	25,8	531,5	
1985	69,7	902,0	
1986	162,2	2.365,0	
1987	727,4	19.568,4	
1988	155,0	49.899,4	100
1989	70,0		170
1990	116,56		368,15
1991	32,95		489,45
1992	131,1		1.131,11
1993	8,8		1.230,64
1994	12,0		1.378,32
1995	15,0		1.585,07
1996	9,8		1.740,41
1997	6,72		1.857,36
1998	5,83		1.965,65
1999	3,0		2.024,62

Sources : Banque du Liban - Association des Banques...

# THE QUESTION OF THE MIDDLE CLASSES (OR THE INCREASE IN SOCIAL DISPARITY IN LEBANON DURING THE EIGHTIES AND NINETIES)

by **IBRAHIM MAROUN**

Professor of Sociology, Institut des Sciences Sociales, Lebanese University

## SUMMARY

Since the early part of 1980s, Lebanon has been experiencing a series of crises which have led to the deterioration of social situation, like erosion of the middle-class, increase of social disparities, and pauperization. The deterioration of social situation has, in return, adversely affected the economic situation. This unbalanced social and economic situations commands, in fact, favorable national policies adequate for the current financial resources of the State. The most important indicators of the deterioration of the social situation in Lebanon can be described as follows:

Ü The purchasing power of the familial average revenue in Lebanon accounts for only 20.9 % of what it had been in 1974.

Ü The purchasing power of the familial average revenue for the high income class increased at an annual rate of 4.8 % between 1992 and 1999.

Ü The purchasing power of the familial average revenue for the middle income class decreased at a rate of 8.4 % between 1992 and 1999.

Ü The purchasing power of the familial average revenue for the low income class decreased at an annual rate of 4.6 % between 1992 and 1999.

Ü The rate of families with low income increased from 20.4 % in 1974 to 54.6 % in 1997, and to 61.9 % in 1999 of the total families in Lebanon.

Ü The rate of families with middle income decreased from 60.1 % in 1974 to 40.2 % in 1992, and to 29.3 % in 1999 of the total families in Lebanon.

Ü The rate of families with high income decreased from 19.5 % in 1974 to 10.3 % in 1992, and to 8.8 % in 1999 of the total families in Lebanon.

Ü The coefficient of revenue concentration increased to 43.3 % in 1999, which actually is an indicator of aggravation in income disparities.

Ü 80 % of the families in 1999 get 50% of the total of incomes. The remaining 50 % are at the disposal of 20% of the families out of which 10 % enjoy 35 % of the total of incomes in Lebanon.

Ü The expenditure on alimentation goods increased

from 26.62 % in 1966 to 33.9 % in 1997 of the familial budget, ranging from 40.2 % to 43 % in families with low income, which is actually an indicator of aggravation of poverty.

Ü The income of an individual in 12.9% of the families in Lebanon is lower than 100,000 Lebanese Pound per month.

Ü There is one sick person in 9.4 % of the families in Lebanon who is deprived of medical treatment because of financial hardship.

Ü 28% only of the Lebanese citizens benefit from health insurance provided by the Nation Fund for Social Security, the Mutual Fund for civil servants, and the Mutual Fund for military persons.

Ü Increase in unemployment rate (included concealed unemployment) to 26.4 % of the labour force in 1997.

Ü 45.7% of the Lebanese citizens reside in overpopulated houses where the number of individuals living in one bedroom is 3 individuals and more. Also, the average number of individuals per bedroom reaches 4.8 individuals at the national level, which makes it one of the highest rates of room occupation in the world.

The deterioration of the social situation in Lebanon, namely, the erosion of the middle-class, the increase of social disparities, and pauperization, since the early part of 1980s, can be attributed to several factors:

Ü First, can be cited the depreciation of the exchange rate of the Lebanese Pound, hyper-inflation, sectoral crises, emigration, destruction of public and private enterprises.

Ü Second, the continuous crush of salaries can be cited. It is primarily due to overpopulation of foreign labour which presently constitute around 34% of the labour force in Lebanon, where it does not exceed the 6.3% in France, 2.8% in Netherlands, 5.5% in Sweden, and 3% in Britain.

Ü Third, the unfair Lebanese fiscal system can be cited. This is mainly manifest in the "indirect taxes",

---

i.e, taxes imposed on consumer goods, which heavily weigh upon low and middle incomes. This kind of taxes presently account for 76.5% of the total of tax revenues in Lebanon.

The deterioration of the Lebanese social condition has, in return, adversely affected the economic situation. For the decrease in the purchasing power has led to "deflation" and, consequently, to "recession", which Lebanon has been experiencing since the end of 1996.

In order to attenuate the unbalanced social situation in Lebanon, policies for social normalization must

be undertaken. These policies, however, cannot rely on public assistance (like subsidy, or affordable loans, i.e., loans offered at a rate lower than that offered in the Market, and the like), it being impossible to undertake such policies under the present national financial conditions. More favorable policies should be followed, such as economic revival policy, reform of the fiscal system, and reorganization of labour market. Needless to say, however, that the adoption of some of these measures requires a State that is capable of taking hard decisions.